

Fiche Dispositif d'accompagnement des doctorants - Crise Coronavirus

4 types de besoins/problèmes récurrents liés à la crise du coronavirus ont pu être identifiés et font l'objet d'une procédure décrite dans cette fiche. D'autres réponses peuvent être trouvées sur la FAQ mise à jour régulièrement : <http://factuel.univ-lorraine.fr/node/14004>.

Dans la FAQ, les doctorants figurent plus particulièrement dans la rubrique "Vous travaillez à l'université de Lorraine ?"

Toute situation particulière jugée difficile est à faire remonter sans délai à l'adresse mdd-contact@univ-lorraine.fr.

Table des matières

Fiche Dispositif d'accompagnement des doctorants - Crise Coronavirus	1
1. Vous souhaitez un accompagnement médical et/ou psychologique.....	1
2. Vous avez des questions d'ordre financier	2
3. Vous êtes en mobilité (en France ou à l'étranger) et vous vous trouvez en difficulté	3
4. Vous ne disposez pas d'équipement informatique et/ou de connexion internet	4

1. Vous souhaitez un accompagnement médical et/ou psychologique

- Si, de manière générale, vous présentez un risque particulier au niveau médical, il est important de le signaler à medecine-etudiante-coronavirus@univ-lorraine.fr ou à medecine-travail-coronavirus@univ-lorraine.fr si vous êtes personnel de l'UL.

- Si vous avez besoin d'un accompagnement psychologique :
 - Le Centre Pierre Janet de l'université de Lorraine met à disposition deux ressources à utiliser gratuitement : <http://centrepierrejanet.blog.univ-lorraine.fr/ressources/>
 - une boîte à outils thématique accessible pour traverser plus sereinement vos journées : exercices de relaxation, astuces pour calmer ses angoisses, activités avec les enfants... à faire chez soi ;
 - un service de soutien psychologique gratuit et en visioconférence, avec l'équipe de psychologues du Centre Pierre Janet, est accessible durant toute la période de confinement.

Ces deux espaces ressources sont mis à jour régulièrement en fonction de la situation et des outils que les professionnels nous autorisent à partager.

- **Des personnels de l'université sont aussi à l'écoute sur rendez-vous téléphonique** : psychologue du travail, service d'accompagnement individuel et parcours professionnel de la Direction des Ressources Humaines de l'établissement, correspondants Handicap, assistantes sociales des personnels ou médecins de prévention peuvent être contactés en cas d'urgence. Contact : drh-coronavirus@univ-lorraine.fr

2. Vous avez des questions d'ordre financier

- **Cas des doctorants employés par l'Université de Lorraine** : les rémunérations versées par l'Université de Lorraine aux personnels titulaires ou bénéficiaires d'un contrat de travail sont maintenues et continueront à être versées pendant la durée du confinement.

Pour les doctorants bénéficiaires d'un contrat doctoral qui effectuent un service d'enseignement sous le régime de la mission complémentaire et/ou sous la forme de vacances, la rémunération correspondant aux enseignements effectués est versée si les heures ont été planifiées dans ADE avant le 13 mars ou réalisées à distance.

Pour les doctorants qui effectuent un service d'enseignement sous la forme de vacances ou un contrat étudiant, les heures prévues durant la durée du confinement sont rémunérées, qu'elles puissent ou non être réalisées effectivement. Les rémunérations prévues seront versées sous forme d'une avance correspondant à 72% du montant brut. La régularisation interviendra dès lors que les saisies paye seront à nouveau permises par la Direction Départementales des Finances Publiques.

- **Cas des doctorants en CIFRE** : les doctorants CIFRE étant salariés d'une entreprise privée, celle-ci peut décider de mesures de chômage partiel qui s'appliquent alors aussi aux doctorants. Cependant, cela ne signifie pas que la durée du contrat CIFRE sera prolongée d'une durée équivalente à la durée du chômage partiel.

Informée de la situation l'ANRT- qui subventionne la rémunération des doctorants CIFRE auprès des entreprises- précise que si un doctorant CIFRE est mis en chômage partiel, l'ANRT réduira le montant de la subvention qu'elle verse à l'entreprise. Ces crédits pourront éventuellement être rendus disponibles pour une prolongation du contrat mais il faudra que cette prolongation soit négociée avec l'ANRT.

- **Cas des doctorants internationaux actuellement en France et dont le financement ne couvre pas le prolongement de leur séjour**. Si vous êtes actuellement en France, que vous auriez dû repartir dans votre pays d'origine mais que le confinement ne vous a permis de le faire et que vous n'avez plus de financement, vous devez contacter la DFOIP à l'adresse dfoip-coronavirus@univ-lorraine.fr en mettant en copie l'adresse mdd-contact@univ-lorraine.fr. Précisez votre situation actuelle (année d'inscription, école doctorale, directeur de thèse, laboratoire, description de votre situation financière et des raisons de cette situation) et formulez votre demande (aide à payer le loyer ou pour effectuer des courses?). Devront être joint à la demande plusieurs documents :

- un ou plusieurs justificatifs de financement des 3 derniers mois précédant le confinement (attestation de bourse, contrat de travail etc...)
 - une quittance de loyer (si une aide est demandée pour payer le loyer)
 - un RIB
- **Cas des doctorants actuellement à l'étranger et dont le financement ne couvre pas le prolongement de leur séjour.** Même procédure que celle décrite ci-dessus pour les doctorants internationaux résidant actuellement en France.
- **En cas d'urgence sociale grave**, vous pouvez vous adresser à sumpps-social-etu@univ-lorraine.fr en indiquant l'objet de votre demande, un N° de téléphone, votre secteur d'études (Metz/Nancy) et votre cursus. Le service social étudiant vous apportera une réponse au mieux de ses possibilités.
- **Autres cas** : si vous ne vous reconnaissez pas dans l'une des situations évoquées ci-dessus mais que vous vous trouvez en difficulté financière, contactez au plus vite l'adresse mdd-contact@univ-lorraine.fr. D'autres aides exceptionnelles, mises en place par le CROUS ou soumises à conditions de ressources sont décrites dans la FAQ, rubrique "Vous êtes étudiant à l'université de Lorraine".

3. Vous êtes en mobilité (en France ou à l'étranger) et vous vous trouvez en difficulté

En lien avec la DRIE, un recensement de la situation de tous les doctorants susceptibles de se trouver à l'étranger a été effectué. Sur les recommandations des Ministères de l'Enseignement supérieur et des Affaires étrangères, ils ont été invités à rentrer en France au plus vite, avant la suspension des vols internationaux.

Doctorants se trouvant actuellement à l'étranger :

- **Si vous êtes français** : envoyez un email à l'Ambassade ou au Consulat de France les plus proches pour expliquer votre situation, y compris pour les aspects sanitaires. Vous devez vous signaler sur le site Ariane : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>
- **Si vous avez une autre nationalité et que vous n'êtes pas dans votre pays d'origine**: prenez contact avec l'Ambassade de votre pays sur place pour faire un point également de votre situation.
- **Si vous avez une autre nationalité et que vous êtes dans votre pays d'origine** : merci de signaler votre situation en adressant un e-mail à drv-mdd-international-contact@univ-lorraine.fr
- **Si vous vous trouvez actuellement à l'étranger et que vous souhaitez rentrer**. Il convient de contacter l'adresse : mdd-contact@univ-lorraine.fr en expliquant votre situation. La MDD se mettra alors en lien avec la DRIE pour voir si un retour en France est possible.
- **Si vous n'avez pas les moyens de rentrer ou ne pouvez pas assumer le risque financier d'un séjour prolongé dans votre pays d'accueil**, l'Université de Lorraine a mis en place un dispositif d'aide pour les étudiants en mobilité d'étude à l'étranger. Voir la procédure décrite ci-dessus au point n° 2 : « vous avez des difficultés financières ».

Doctorants se trouvant actuellement en France et étant dans l'impossibilité de rentrer dans leur pays d'origine :

- **Si vous souhaitez rentrer**, il convient de contacter l'adresse : mdd-contact@univ-lorraine.fr en expliquant votre situation. La MDD se mettra alors en lien avec la DRIE pour voir si un retour dans votre pays est possible.
- **Si vous ne pouvez pas rentrer et que votre financement ne couvre pas le prolongement de votre séjour en France**, voir procédure décrite ci-dessus dans « vous avez des difficultés financières ».

4. Vous ne disposez pas d'équipement informatique et/ou de connexion internet

Un recensement des doctorants numériquement isolés, ne pouvant pas poursuivre leurs travaux et échanges avec les membres de leurs laboratoires et leur directeur de thèse en raison de contraintes informatiques, a été effectué fin mars 2020.

Cet isolement numérique résulte parfois d'un manque de matériel (le doctorant ne dispose pas d'un ordinateur pour travailler chez lui) mais plus fréquemment, il est lié à des problèmes de connexion internet. En lien avec la DN, **des prêts d'ordinateurs et de cartes orange permettant une connexion ont été organisés.**

Toutefois si vous avez connaissance d'un doctorant se trouvant encore isolé numériquement ou si vous vous trouvez vous-même dans ce cas, merci de faire connaître cette situation à l'adresse : mdd-contact@univ-lorraine.fr.